



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PLAN DE RELANCE : 1,2 MILLIARD D'EUROS  
DÉDIÉS AU VOLET TRANSITION AGRICOLE,  
ALIMENTATION ET FORÊT  
POUR PRÉPARER L'AGRICULTURE DE DEMAIN**

Le 3 septembre 2020

**Le volet “Transition agricole, alimentation et forêt” du plan de relance se fixe 3 objectifs : renforcer la souveraineté alimentaire ; accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ; et adapter l’agriculture et la forêt au changement climatique. 1,2 milliard d’euros sont ainsi spécifiquement dédiés aux secteurs agricole et agroalimentaire, auxquels s’ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront les agriculteurs et les industries agroalimentaires, notamment celles portées par le ministère de l’Economie, des Finances et de la Relance et celles du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion.**

La crise de la Covid a rappelé les enjeux stratégiques de la souveraineté alimentaire, à l'échelle européenne et nationale. Elle a également fragilisé plusieurs secteurs agricoles, privés de débouchés avec en particulier la fermeture des restaurants et bars. Mais elle a aussi été le reflet de l'intérêt grandissant des Français pour une alimentation issue des circuits courts, saine et durable. Par ailleurs, l'année en cours, comme les précédentes, a montré la répétition des aléas climatiques qui affectent les agricultures. C'est sur ces constats qu'ont été bâties les mesures du plan de relance relatives à l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Face à la crise, le Gouvernement et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont déployé dès les premiers mois des plans de soutien aux filières les plus en difficulté. Dans la suite de ces mesures déjà mises en œuvre, le volet agricole du plan de relance amplifiera le soutien au secteur et en ce sens s'inscrit pleinement dans les priorités du plan de relance du Gouvernement : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale. Il permet un choc de modernisation, de compétitivité et d'investissement et un soutien aux projets portés par les territoires. Il sera l'opportunité de construire l'agriculture de demain, plus résiliente aux aléas climatiques, d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et de renforcer notre souveraineté alimentaire en favorisant l'accès à tous les Français à une alimentation plus saine, plus locale et plus durable.

Julien Denormandie : « La crise de la Covid-19 a rappelé l'importance stratégique de notre chaîne alimentaire et de notre agriculture. Avec ce plan de relance, nous donnons les moyens à notre agriculture et à ceux qui la font d'entreprendre la reconquête de notre souveraineté alimentaire. Pour cela, notre agriculture doit réussir la transition agro-écologique. Le plan de relance et son volet agricole de 1,2 milliard d'euros permet d'accompagner les agriculteurs, qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition, vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste. Face aux aléas climatiques qui se multiplient, s'adapter à l'urgence écologique est une question d'indépendance. L'agriculture de demain ne se fera qu'avec les agriculteurs ».

[Retrouvez l'intégralité de l'édito en ligne](#)

### **Pour reconquérir la souveraineté alimentaire de la France, le plan dédie 364 millions d'euros<sup>1</sup>.**

- Bâtir notre souveraineté alimentaire passe par une mesure essentielle : **le plan protéines végétales**, annoncé par le Président de la République et doté d'une enveloppe de **100 millions d'euros** (qui sera complétée par des crédits du PIA), afin de diminuer fortement l'importation des protéines destinées à l'élevage.
- Pour assurer la souveraineté alimentaire de la France, il est aussi essentiel d'assurer la relève par une nouvelle génération d'agriculteurs, alors que 50 % des chefs d'exploitation partiront en retraite dans les 10 prochaines années. L'agriculture et le secteur agroalimentaire recrutent fortement et pourtant peinent à recruter. Une **campagne grand public sera lancée pour faire connaître les 200 métiers et formations de l'agriculture et l'agroalimentaire et les besoins en recrutement**.
- Produire en France est aussi l'opportunité de répondre aux hautes exigences des consommateurs français, en faveur d'une alimentation sûre, saine et attentive bien-être animal. **Un plan de modernisation des abattoirs et des élevages** répond à ces enjeux, en renforçant leur compétitivité, en assurant le respect du bien-être animal tout en investissant dans la biosécurité pour réduire l'exposition aux crises sanitaires de demain. Mais l'enjeu du bien-être animal passe aussi par l'accompagnement de la prise en charge des animaux de compagnie abandonnés ou en fin de vie, la France détenant le triste record du nombre d'abandons d'animaux. **Un plan à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie** soutiendra le secteur associatif et les refuges, facilitant aussi l'accès aux soins vétérinaires. L'ensemble de ces mesures en faveur de la modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal sera doté de **250 millions d'euros**.

### **2<sup>e</sup> priorité, l'accélération de la transition agro-écologique est au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français**, dotée de **346 millions d'euros** pour le volet des moyens de production et **200 millions d'euros** pour le volet alimentation<sup>2</sup>.

La transition écologique de notre agriculture a été amorcée depuis plusieurs années et les agriculteurs sont les acteurs de cette transformation. Pour les accompagner, le plan de relance prévoit de :

- Amplifier la vague de conversion vers le bio et la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) via le maintien du crédit d'impôt bio et la **création d'un crédit d'impôt HVE**, un **renforcement du fonds Avenir bio**, une aide à la **structuration de ces filières** et un bon « **bilan carbone** » pour les jeunes agriculteurs pour faciliter leur installation.
- Miser sur l'innovation pour réduire l'usage des produits phytosanitaires via une **prime à la conversion des agro-équipements** afin de permettre aux agriculteurs d'investir dans des outils plus sobres en ressources, tout en rendant l'agriculture française plus moderne et compétitive et plus rémunératrice pour l'agriculteur. **Les entreprises d'agroéquipements qui**

<sup>1</sup> Ce montant correspond aux mesures « Plan en faveur de l'indépendance protéinique » et « modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal » du tableau budgétaire du dossier de presse « Plan de relance » du Gouvernement.

<sup>2</sup> Ces montants correspondent à la mesure « accélération de la transformation du secteur agricole et une partie de la mesure « renouvellement des agroéquipements » du tableau budgétaire du dossier de presse « Plan de relance » du Gouvernement.

**les conçoivent et les fabriquent bénéficieront aussi d'un accélérateur** pour développer de tels agroéquipements.

- Pour favoriser la biodiversité autour des cultures, un **programme « plantons des haies ! »** soutiendra les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures et reconstituer les haies bocagères. L'objectif : la plantation de 7.000 km de haies et la gestion durable de 90.000 km de haies existantes.

Pour donner à tous les Français accès à une alimentation saine, durable et locale, le plan de relance traite tous les lieux de consommation, la restauration hors domicile comme à domicile. Ils permettent à la fois de sensibiliser les Français à ces enjeux dans leurs habitudes quotidiennes tout en assurant aux agriculteurs des débouchés durables :

- **Un plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes** leur permettra de s'équiper et de former leur personnel afin de pouvoir proposer des repas issus d'un approvisionnement frais et local.
- Enfin les territoires doivent être moteurs pour développer cette alimentation locale, durable et saine en créant ces passerelles entre agriculteurs et consommateurs. **Les Projets alimentaires territoriaux (PAT)** visent à soutenir de telles initiatives : création de circuits courts, lutte contre le gaspillage, pratiques exemplaires, filières locales. L'objectif est fixé d'au moins un PAT par département d'ici 2022.
- Via **l'opération « 1000 restaurants durables »** menée avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre du Tourisme durable, 1000 restaurants situés en particulier dans les communes rurales de moins de 20 000 habitants seront aidés à développer ou à adapter des activités de restauration durable.
- Pour soutenir l'accès à ces produits aux ménages les plus modestes, **l'initiative « Jardins partagés »** accélérera leur développement, afin de soutenir une dynamique enclenchée depuis plusieurs années mais souvent confrontée à des investissements initiaux importants.
- Dans la même perspective, **l'opération « Paniers fraîcheurs »** soutiendra les acteurs (groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, de magasins de producteurs, d'associations...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et concitoyens isolés.

Enfin, **3e priorité, adapter l'agriculture et la forêt françaises au changement climatique** est une urgence que la multiplication des aléas climatiques a rappelée. Le plan de relance y dédie **300 millions d'euros**<sup>3</sup>.

- **Face aux sécheresses**, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés dans les investissements nécessaires, notamment dans la gestion de la ressource. Autre clé, la diversification des cultures nécessitent d'en assurer les débouchés. C'est pourquoi le plan de relance soutiendra ainsi la structuration de filières, via des appels à projets de Bpifrance. Enfin, la recherche de semences plus résistantes pourra être soutenue dans le cadre de projets de recherche et développement.
- **Face à la grêle ou au gel**, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés. Le plan de relance prévoit une aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques.
- **La filière forêt-bois** permet de compenser environ 20 % des émissions françaises de CO2. Véritable puits de carbone, les forêts françaises ont été fragilisées par les sécheresses et les attaques de scolytes dans certaines régions. Le plan de relance lance donc un **grand plan de reboisement des forêts françaises**. Cette mesure s'accompagnera d'un fonds bois, d'un renforcement des dispositifs de soutien aux filières bois et filières graines et plants et du développement de la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser permettant de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques.

---

<sup>3</sup> Ce montant correspond aux mesures « Forêt » et une partie « Renouvellement des agroéquipements » du tableau budgétaire du dossier de presse « Plan de relance » du Gouvernement.

**Ces mesures dédiées à l'agriculture l'alimentation et la forêt, d'un budget de 1,2 milliard d'euros, s'ajoutent aux autres mesures portées par le Gouvernement et dont les secteurs agricoles et agro-alimentaires bénéficieront pleinement**, notamment :

- Les mesures de relocalisation de la production industrielle dans les territoires
- Le renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
- La rénovation des bâtiments, notamment de l'enseignement et des TPE/PME
- La décarbonation de l'industrie
- Le renforcement des filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France
- L'investissement dans les technologies d'avenir via le 4<sup>e</sup> programme d'Investissement d'Avenir
- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans
- La formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
- Le maintien de l'emploi et des compétences via l'activité partielle de longue durée et le FNE-Formation
- Le renforcement des compétences des actifs et la transformation de la formation professionnelle

[Retrouvez le détail des mesures en ligne](#)

[Retrouvez l'édito du ministre en ligne](#)

## Contacts presse

**Service de presse de Julien Denormandie**

Tel : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**

Tel : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

@Min\_Agriculture